

Chèque ELCO

Cours de langue et de culture d'origine



Ville de Lancy
Service des affaires sociales
et du logement
Route du Grand-Lancy 41
1212 Grand-Lancy

Le montant de l'inscription aux cours de langue et de culture d'origine est remboursé aux familles (maximum Fr. 100.- par enfant), sur présentation des documents ci-dessous auprès du Service des affaires sociales et du logement de la Ville de Lancy:

- Justificatif de l'inscription de l'école (ci-dessous)
- Preuve du paiement des cours
- Copie de la carte d'identité de l'enfant
- Copie du subside d'assurance-maladie de l'enfant

Conditions

- Les familles doivent être domiciliées à Lancy
- L'enfant doit bénéficier du subside d'assurance-maladie

Justificatif de l'inscription (à faire remplir par l'école de langue)

Enfant concerné

Nom

Prénom

Date de naissance

Nom de l'école

Téléphone

E-mail

Année scolaire

Cours suivi

Prix du cours

Date d'inscription
à l'école

Timbre et signature
de l'école